



Vous pouvez faire croître vos affaires encore PLUS avec Plan de protection du Canada.

Accès direct aux tarificateurs

Notre équipe interne de tarificateurs se dévoue pour vous offrir une aide professionnelle.

HEURES D'OUVERTURE **Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h (HE)**
COURRIEL **tarification@ppcqc.ca**

Un soutien fiable

Nos vice-présidents régionaux et nos directeurs des ventes sont là pour vous aider à faire croître vos affaires.

HEURES D'OUVERTURE **Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h (HE)**
COURRIEL **ventesqc@cpc.ca**

En dehors des heures d'ouverture, veuillez laisser un message sur le répondeur. Un membre de notre équipe vous contactera dans les 24 heures.



877 796-9090

**789, chemin Don Mills,
Toronto, ON, Canada M3C 1T9**

cpc.ca/fr/conseillers/

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.



Faites croître vos affaires grâce à l'assurance Élite Express Temporaire

Vous et vos clients êtes bien occupés. Il s'agit d'un régime idéal pour procurer rapidement à vos clients en très bonne santé une protection abordable **SANS EXIGENCE MÉDICALE**.



Assurance **Élite Express** Temporaire



Offerte par Plan de protection du Canada, chef de file en assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée

La possibilité d'offrir à vos clients en excellente santé **nos taux les plus bas** pour une protection pouvant aller jusqu'à 750 000 \$, **sans exigence médicale**¹.



Processus de demande abrégé. Processus rapide et simple pour obtenir une protection d'assurance vie abordable



Les polices peuvent être établies dans **un délai de quelques heures et envoyées en format électronique** ou papier dans les jours suivants



Les paiements commencent le **deuxième mois** pour les régimes à paiements mensuels



Vous gagnez encore plus de temps grâce à la **proposition électronique**. Idéal pour les ventes à distance grâce à l'option de signature électronique



Les avantages gratuits pour les membres² comprennent un service de préparation de documents en ligne³ pour les testaments et les procurations personnalisables, des bourses⁴ d'études sur concours et plus encore



Remise pour polices multiples - Si votre client est admissible à l'assurance Élite Express, sa demande d'assurance maladies graves de Plan de protection du Canada sera préapprouvée

¹L'assurabilité dépend des réponses aux questions d'ordre médical et à d'autres questions posées dans la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen de tarification. ²Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts. ³LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. ⁴Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Visitez <https://www.foresters.com/fr-ca/la-difference-foresters/bourses-detudes> pour en savoir plus.

ÉLITE EXPRESS

TEMPORAIRE
20

Âge d'admissibilité : **de 18 à 60 ans**

ÉLITE EXPRESS

TEMPORAIRE
30

Âge d'admissibilité : **de 18 à 50 ans**

Avenant Temporaire 20 ans 100 000 \$

SANS EXIGENCE MÉDICALE

PÉRIODE **Renouvelable** jusqu'à 80 ans et **transformable** jusqu'à 70 ans

PROTECTION **100 000 \$ - 750 000 \$**
Minimum Maximum⁵

AVENANTS **Prestation temporaire pour enfants**
5 000 \$ | 10 000 \$ | 15 000 \$ | 20 000 \$

Prestation hospitalière
25 \$ | 50 \$ | 100 \$ - Par jour

Prestation de décès accidentel

100 000 \$ | Une fois le montant de la protection ou 10 000 \$, selon le moins élevé des deux montants
750 000 \$ | Cinq fois le montant de la protection ou 250 000 \$, selon le moins élevé des deux montants

⁵Une couverture maximale pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ pour les personnes âgées entre 51 et 60 ans.